

LETTRE N° 60 - JUIN 2024

*Bellegarde-en-Forez...
...Bellegarde-en-Forme !*

Bellegarde
en Forez

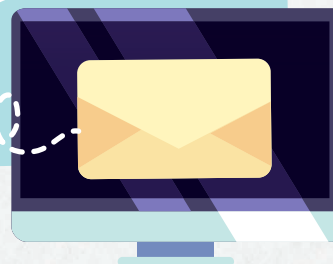


La commune vous propose de recevoir gratuitement, toutes les semaines, sa newsletter vous informant des activités de la quinzaine à venir.



Ci-dessous, marche à suivre pour vous inscrire :

1. aller sur le site de la commune <https://mairie-bellegarde-en-forez.fr/fr/>
2. descendre tout en bas de la page d'accueil, thématique NEWSLETTER
3. rentrer votre adresse mail, cocher la case « je ne suis pas un robot » et cliquer sur « s'abonner »



Cette application, totalement gratuite et anonyme, vous permet de recevoir sur votre portable des informations en instantané.

Pour y accéder, voici la procédure à suivre :

1. Téléchargez l'application Illiwap
2. Entrez le nom de Bellegarde-en-Forez dans la barre de recherche
3. Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner aux actualités de la commune

APPLI DISPONIBLE SUR



Suivez l'actualité de Bellegarde-en-Forez en temps réel avec l'application illiwap

Événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

- 1 Téléchargez l'application illiwap**

Sur votre Google Play (Android)

Sur votre AppStore (IOS)
- 2 Recherchez votre commune**
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré
- 3 Suivez votre commune**
Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune

Recevez les notifications sur votre smartphone
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours

illiwap, c'est l'appli :
SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier
GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement



Nous voici à quelques semaines désormais du 26 juillet 2024 qui verra l'ouverture des jeux olympiques suivis des jeux paralympiques de Paris.

Pendant une quinzaine de jours nous célébrerons la gloire du sport, la jeunesse et l'amitié entre les peuples.

Paris et la France seront au cœur du monde.

Organiser les jeux olympiques c'est organiser une grande fête populaire en accueillant des milliers d'athlètes.

Alors que la guerre est partout comment ne pas être sensible aux valeurs fondatrices de l'olympisme.

Il est bon de rappeler le message originel des jeux : « *Le but de l'olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine* ».

Mais au-delà de la seule « *trêve olympique* » les jeux de demain devront être de réelles olympiades populaires porteuses d'une culture de paix et de solidarité en s'appuyant sur de multiples échanges entre les peuples autour du sport.

L'accueil des jeux doit être aussi l'occasion de développer des programmes d'échanges scolaires et de clubs sportifs.

Paris doit être un tournant dans l'histoire de l'olympisme.

L'avenir des jeux dépendra de la manière dont les femmes et les hommes seront capables de l'inscrire plus étroitement dans la logique de la Déclaration universelle des droits de l'homme vers plus de démocratie, de paix et de justice sociale.



Jacques Laffont,
Maire de Bellegarde en Forez

Résumé des décisions prises lors des réunions du Conseil Municipal de novembre 2023 à avril 2024

- ✓ Approbation de la réalisation de la construction de vestiaires et de sanitaires au terrain de football pour une dépense totale de 153 271.75 HT. Demandes de subventions à la Région, à la Fédération Française de Football et à la DETR pour un montant total de 122 289.17 €.
- ✓ Décision d'accorder une subvention de 1 546 € à l'Union Bouliste et une subvention de 200 € pour une aide au démarrage de l'association ASSMATS ET LOULOUS. Une subvention de 4 492 € est accordée à Bellegarde Sport avec un supplément de 1 000 € pour l'organisation d'un tournoi accueillant 600 enfants les 20, 21, 27 et 28 avril.
- ✓ Approbation de l'avant-projet portant sur l'agrandissement de la bibliothèque municipale car, compte tenu du nombre de lecteurs et du fonds de documents détenus, des faiblesses apparaissent et handicapent le fonctionnement de la bibliothèque. Montant du projet : 397 690 € HT.
- ✓ Approbation des demandes de subventions pour la construction de la bibliothèque : demande d'une subvention auprès de l'Etat, par le biais de la direction régionale des affaires culturelles, d'un montant de 219 210 €, demande d'une subvention de 79 538 € au Département, demande d'un fonds de concours de 7 386 € à la Communauté de Communes de Forez-est.
- ✓ Approbation de la demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Forez-Est d'un montant de 74 434 € pour les travaux de rénovation énergétique de la salle de la Verchère ainsi qu'une subvention Fonds Vert de 44 600.50 € (Montant estimatif des travaux : 148 668.33 €)
- ✓ Décision à l'unanimité d'organiser à nouveau des chantiers éducatifs pendant l'été 2024.
- ✓ Convention signée entre la commune, le SIMA COISE et le GAEC les jardins du Treille, pour une durée de vingt ans, afin de planter des haies en bordure d'une parcelle située à Bourgchanin, sur le bassin versant de la Coise.
- ✓ Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de Forest-est pour y intégrer la prise en charge des cotisations des communes au Service départemental d'Incendie et de Secours.
- ✓ Acceptation de la candidature de Mme Emilie Thermeau en tant qu'élue référente pour le Contrat Local de Santé mis en place par la Communauté de Communes de Forez-Est. Les 5 axes prioritaires seraient le bien vieillir, l'éducation et la promotion de la santé des jeunes publics, la santé mentale, l'accès à la santé des populations vulnérables et la santé Environnement.



✓ Demande de subventions pour les travaux de remplacement d'ouvertures et de volets roulants du groupe scolaire : Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité (11 547 €), subvention Fonds Vert (10 659 €) pour un devis de 35 530 €.

✓ À l'unanimité, avis favorable donné par le conseil municipal au commerce « Cave St Florent » pour un dossier de demande d'aide en vue de la rénovation et de la mise aux normes de ce commerce : demande d'aide à la Région Auvergne Rhône-Alpes (4 483€), à la communauté de Communes de Forez-Est (2 000 €) et à la commune (2 000€).

✓ Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'accompagnement d'enfants pendant le temps périscolaire du 1 janvier au 30 juin 2024.

✓ Augmentation de 2% des taux des trois taxes directes locales pour 2023 (Taxe foncière propriétés bâties : 33,55% au lieu de 32,89 % ; taxe foncière propriétés non bâties : 35,43% au lieu de 34,73% ; taxe d'habitation : 9,77 % au lieu de 9,58 %).

✓ Décision à l'unanimité de renouveler la dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire pour l'école publique sur 4 jours soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à

16h30. (Le code de l'éducation fixe pour tous les élèves d'âge maternel et élémentaire l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées soit 4,5 jours).

✓ Approbation du nouveau montant des travaux pour la mise en place d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de la salle des fêtes. (Projet estimé à 265 000 € HT dont 215 000 € HT financés par le SIEL et 50 000 € HT par la commune).

✓ Décision d'accorder une subvention de 612 € au groupement des 4 cantons et une subvention de 500 € pour le feu d'artifice de la vogue de la classe 2 026.

✓ Acceptation de signer un bail, avec l'imprimerie API actuellement installée à Montrond, dans l'espace Chapellerie, à compter du 1 mai 2024.

✓ Approbation d'une proposition de la société Prismatronic pour la location d'un dispositif d'affichage couleur au carrefour des RD10 et RD1089.

✓ Acceptation de renouveler la convention avec le SIMA COISE pour l'entretien des sentiers en 2024, pendant 3 journées, pour un coût de 670 € par jour.



Les résumés des conseils présentés dans cette lettre sont des extraits de relevés de décisions officielles, et sont consultables dans leur intégralité sur le site de la commune à la page :

<https://mairie-bellegarde-en-forez.fr/fr/rp/948612/relevés-de-décisions-du-conseil>



Budget

Section de fonctionnement	Dépenses
Prévisionnel 2024	1 284 962,00 €
Réalisé au 31/12/2023	1 096 748,08 €
pour mémoire budget 2023	1 661 958,00 €

Section de fonctionnement	Recettes
Prévisionnel 2024	1 284 962,00 €
Réalisé au 31/12/2023	1 406 291,01 €
pour mémoire budget 2023	1 661 958,00 €

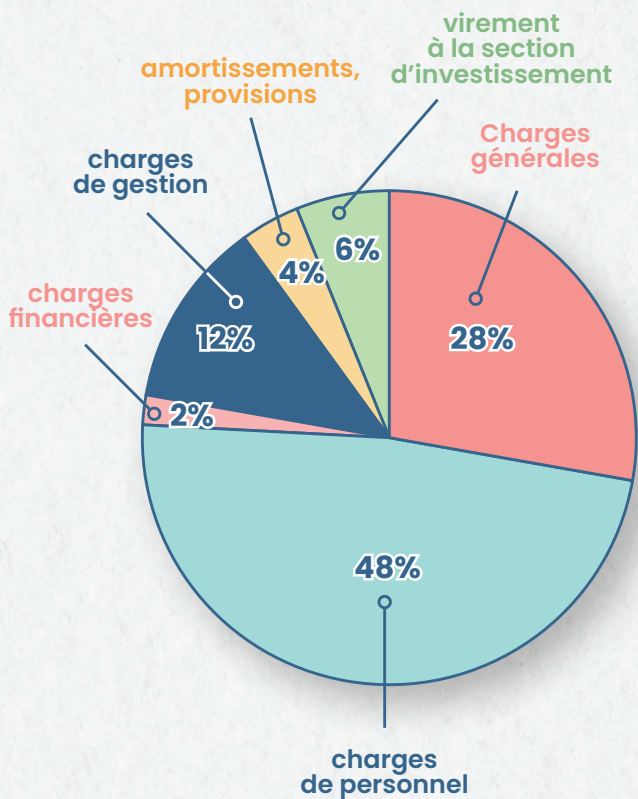
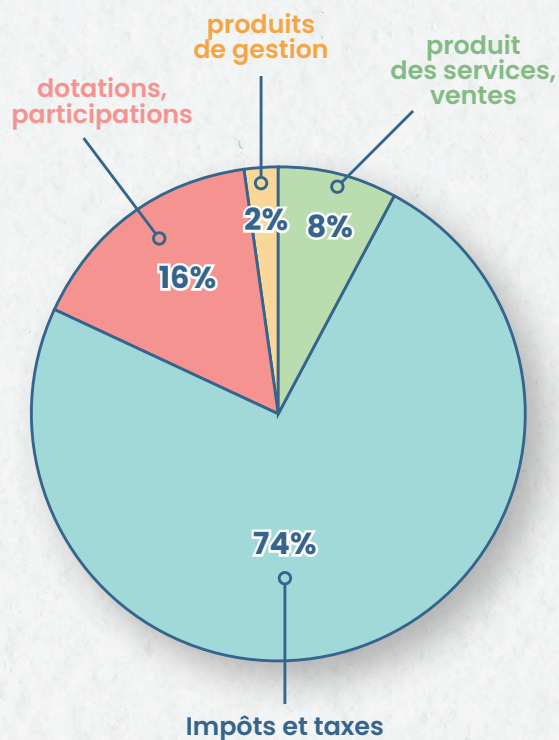
Section d'investissement	Dépenses
prévisionnel 2024	1 695 068,13 €
réalisé au 31/12/2023	777 217,25 €
pour mémoire budget 2023	1 674 291,00 €

Section d'investissement	Recettes
prévisionnel 2024	1 695 068,13 €
réalisé au 31/12/2023	453 281,15 €
pour mémoire budget 2023	1 674 291,00 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

produit des services, ventes	8%	106 150,00 €
impôts et taxes	74%	950 312,00 €
dotations, participations	16%	200 000,00 €
produits de gestion	2%	28 500,00 €
résultat reporté	0%	0,00 €
total	100%	1 284 962,00 €



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Charges générales	28%	372 200,89 €
charges de personnel	48%	620 500,00 €
charges financières	2%	26 000,00 €
charges de gestion	12%	148 055,00 €
amortissements, provisions	4%	46 000,00 €
virement à la section d'investissement	6%	72 206,11 €
Total	100%	1 284 962,00 €

Travaux



Les vestiaires du club de foot de Bellegarde-en-Forez

Le club de foot de Bellegarde-en-Forez avait besoin de nouveaux vestiaires, car ceux actuellement utilisés n'ont pas été rénovés depuis 1992.

Devenus vétustes, la mairie a dû trouver une solution et a fait appel à la société OCEBLOC, construction de préfabriqués, du Puy-de-Dôme.

Moins de travaux, plus économique et plus pratique, cette solution est de plus en plus utilisée par les collectivités.

Pour 80 m², flambant neufs, il a fallu compter 180 000 € financés en partie par la région et le district de foot.

Les fondations ont été faites en amont et l'installation a pris une demi-journée.



Le toit de la garderie de l'école prenait l'eau et les tuiles ont été remplacées.

Le Chemin du Parc menaçait de s'effondrer, et il a fallu procéder au renforcement du talus en construisant un mur de soutènement.



Le sentier, le long de l'Anzieu, a été débroussaillé



Enfouissement des lignes sur la RD10 à la sortie de Bellegarde



1^{ère} tranche, après travaux

2^{ème} tranche, avant travaux

Quelques-uns des derniers conteneurs mis en place



Parking du foot



La Haute-Vange



La Basse-Vange

Saison culturelle 2023 - 2024



Les 27 et 28 janvier, nous avons eu le plaisir d'accueillir, pour la 4ème fois, la troupe « *Art 'Scène Théâtre* » de Chambœuf, qui nous a interprété une pièce écrite par Eric PONTVIANNE, mise en scène par Henri FERNANDEZ : « *Caractères* ».

116 personnes le samedi soir et 92 personnes le dimanche après-midi ont apprécié le jeu de ces acteurs amateurs qui, pour la plupart sont de Bellegarde ou des villages environnants.

La commission « *culture* » remercie toutes les Bellegardoises et Bellegardois qui sont venus les applaudir et ainsi nous encourager à rechercher toujours de nouvelles pièces susceptibles de vous faire passer un bon moment.



Pour 2025, notre choix s'est porté sur 2 pièces, tout à fait différentes l'une de l'autre :

- « *Les larmes de coton* », enquête journalistique dans les années 50 aux USA :
Week-end des 18 et 19 janvier
- « *Mascherato* », farce façon « *Comédia Dell'Arte* » du 17^{ème} siècle :
Week-end des 29 et 30 mars

Nous en parlerons davantage dans le bulletin de fin d'année, mais réservez d'ores et déjà une des 2 dates... et pourquoi pas les deux ?
un tarif réduit sera appliqué pour une entrée aux 2 pièces.



Bibliothèque municipale

Depuis janvier 2023, l'inscription à la bibliothèque est gratuite. Chaque lecteur peut emprunter 6 documents (livres, revues, quelques CD et DVD) pour une durée de 3 semaines.

En 2023, 60 nouveaux lecteurs se sont inscrits.

Durant ce premier semestre 2024, nous continuons d'acheter de nombreuses nouveautés qui sont toujours très appréciées par notre public.

Nous continuons aussi à recevoir les écoles et nous leur proposons des animations et des choix de livres.

En 2024, la bibliothèque va s'agrandir mais rassurez-vous, durant les travaux, nous serons hébergés juste à côté, dans la salle de la Verchère et ferons le maximum pour vous satisfaire.

Depuis janvier 2024, nous avons élargi nos horaires d'ouverture et profitons de cette lettre pour vous les rappeler.

Lundi de 16 h à 18 h
Mercredi de 10 h à 12 h
et de 16 h à 18 h
Samedi de 10 h à 12 h.

Pendant les vacances scolaires, nos horaires sont réduits.

Mercredi de 10 h à 12 h
Samedi de 10 h à 12 h



« Une lecture amusante est aussi utile à la santé que l'exercice du corps »

Emmanuel KANT

« Aimer lire, c'est faire un échange des heures d'ennui contre des heures délicieuses »

MONTESQUIEU

« Quand je pense à tous les livres qu'il me reste à lire, j'ai la certitude d'être encore heureux »

J. RENARD



Marché hebdomadaire animation de Pâques



Suite au succès des deux dernières années les marchands ont proposé de renouveler l'animation de Pâques encore une fois cette année. Des jeunes porcs ont été présentés sur le marché le mercredi 27 mars.



Malgré l'alerte climatique de la veille, cette matinée s'est terminée sous le soleil dans une ambiance conviviale.

Un panier garni a été remis à la personne qui a trouvé les bonnes réponses du quizz sur le thème des porcs. Il fallait également trouver les œufs cachés par les Jeunes du C.M.J, sur les stands des marchands.

C'est Mme BOIS qui a fait un sans-faute au quizz et qui a proposé 85 œufs pour 97 œufs cachés.

Nous remercions les marchands qui ont participé à ce panier garni, à savoir :

Gaec Tradilim (viande de bœuf et de veau), la ferme Jousse-rand (charcuterie), Mr Castro (fro-

mages), Mme Vernet (primeur), Mme Ross (agrumes), l'épicerie de Nelly (épicerie ambulante), Céline GRIECO (miel), le 2001 (spécialités portugaises).

La mairie a également participé au panier en offrant un jeu Cir-cino 42, un sac de courses, une poule et un lapin en chocolat. De plus les jeunes conseillers avaient organisé une collecte de produits d'hygiène pour une association.

Merci encore aux généreux donateurs. Les jeunes iront rencontrer les bénévoles du Secours Populaire afin de voir sur place comment fonctionne cette association.

Comice des 4 cantons

Le groupement des 4 cantons dont la commune de Bellegarde en Forez fait partie, vous rappelle que le Comice de la section se fera cette année les 6 et 7 juillet 2024 à l'hippodrome de St-Galmier.

Au programme :

- Samedi 6 juillet, en soirée : repas spectacle-cabaret
- Dimanche 7 juillet : Le comice continuera les festivités toute la journée avec un concours agricole
- Défilé de cliques, dont celle de Bellegarde en Forez et concert d'orchestres
- Jeux et activités diverses pour les enfants
- Marché de créateurs et producteurs...
- Buvette et restauration sur place

**Une belle occasion de passer un moment convivial !
Venez nombreux**

Fête du village

Etant donné que la date du Comice des 4 Cantons est les 6 et 7 juillet, la commission animation n'organisera pas de fête du village cette année le 14 juillet, mais elle vous donne rendez-vous l'année prochaine !

L'association du banquet des classes de Bellegarde-en-Forez



Les membres du bureau de l'association ont décidé, pour plusieurs raisons, de changer le nom de l'association. Elle se nommera à l'avenir « Bellegarde en Fête »

Cette association a pour but :

- 1 D'organiser toute manifestation conviviale qui rassemblera les membres de l'association et les habitants du village
- 2 D'organiser et de trouver le financement pour le banquet

des Classes de Bellegarde en Forez qui a lieu tous les ans à l'automne pour les conscrits et les demi décades (de l'année de la Fête). Si les conscrits ne souhaitent pas adhérer, les bénéfices seront alors investis dans une prochaine animation

ouverte aux Bellegardois ou dans du matériel.

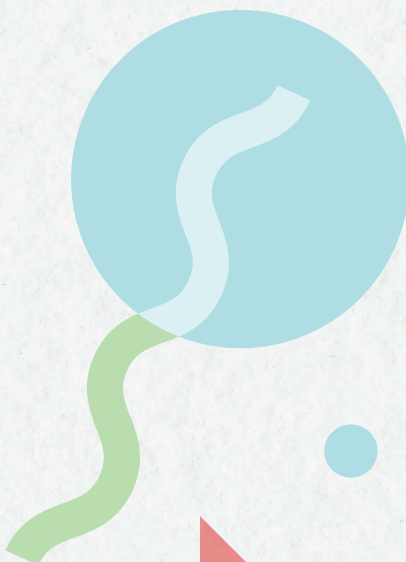
- 3 De resserrer les liens d'amitié entre les habitants du village.

Pour rentrer dans l'Association, il faut habiter le village de Bellegarde-en-Forez et vouloir participer à la vie du village.

Au moment de l'écriture de cet article, nous préparons la fête de la musique du 15 juin 2024 en collaboration avec la commission animation de Bellegarde en Forez et les conscrits de l'année.

Les bénéfices de cette soirée seront reversés aux conscrits afin de les aider au financement du banquet des classes qui aura lieu le 26 octobre.

Alors si vous souhaitez rejoindre un groupe de bénévoles motivé à faire vivre le village, nous vous laissons nous contacter au **06.87.47.24.31** ou **banquetclassesbellegarde42@gmail.com**





C.C.A.S.

Samedi 6 janvier, le C.C.A.S. a accueilli nos aînés pour le traditionnel repas de début d'année.

L'apéritif a été agrémenté par les jeunes du C.M.J. (Conseil Municipal des Jeunes) qui ont distribué, à chaque invité, une carte de vœux et ont poursuivi en racontant une petite série de blagues et de devinettes.

57 personnes étaient présentes et ont apprécié un excellent repas préparé par la Rose des Sables d'Avei-

zieux et servi par une dizaine de bénévoles.

L'après-midi a été animé par Mireille et chacun a pu danser et chanter.

Cette belle journée s'est terminée aux alentours de 19h, et nous donnons rendez-vous l'année prochaine à tous les Bellegardois-ses, âgé(e)s de 70 ans ou plus.



Le CCAS a également pour mission d'aider les personnes en difficulté, financière ou autre, ou en situation de précarité, en les accompagnant et en essayant de trouver des solutions pour passer ce cap difficile.

Si vous êtes dans ce cas ou si vous connaissez des personnes susceptibles de l'être, vous pouvez prendre rendez-vous avec un membre du CCAS (en toute confidentialité et discrétion).

Pour cela vous pouvez téléphoner au secrétariat de mairie au 04 77 54 48 11.

POUR RAPPEL :
Les commerçants de Bellegarde-en-Forez qui désiraient rénover leur commerce et ainsi bénéficier de ces aides, peuvent s'adresser à la C.C.F.E. en téléphonant au 04 82 22 00 04.

Les commerçants



La Cave St-Florent
307 avenue des Farges
04 77 54 89 34 ou 06 61 69 83 68

Cave Saint Florent

Nathalie HENRIET et Gregory DAFFORT ont rénové la Cave Saint Florent pour mieux vous accueillir : Nouvelle façade, nouveau matériel et climatisation. Depuis 2015, la cave vous propose la vente de vins en vrac, bouteilles, bag in box, champagnes, muscat, whisky, bière pression, jus de fruits, produits du terroir, cadeaux d'entreprise...

Au service des particuliers, associations, entreprises et collectivités, vous êtes accueillis : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

Pour cette rénovation, ce commerce a bénéficié d'une aide de 2000 € de la commune, 2000 € de la Communauté de Communes et 4000 € de la Région.

La Pizz'à MAX

Depuis le 19 mars une nouvelle pizzeria s'est installée à Bellegarde.

Maxime VIEIRA DOS SANTOS, 35 ans vous accueille : à partir du mardi soir jusqu'au dimanche soir (sauf le dimanche midi) de 11h à 13h30 et de 18h30 à 21h30.

Maxime a tout d'abord travaillé dans la logistique pour Pizza Cosy pendant 5 ans. Puis, pris de passion pour le métier, il a suivi une formation interne pour devenir pizzaiolo. Habitant à Montrond-les-Bains depuis novembre 2022, c'est à Bellegarde qu'il a choisi d'ouvrir son premier magasin.

Il a aménagé une cuisine professionnelle, à l'étage, afin de préparer lui-même tous ses produits frais : pomme de terre, poivrons, aubergines, oignons, etc.... C'est également lui qui prépare sa pâte à pizza. C'est pourquoi, pour une organisation optimale, **il est préférable de commander votre pizza en téléphonant au 04 51 26 86 99. Toutefois, il peut aussi vous préparer votre pizza en direct.**



La Pizz'à MAX
377 avenue des Farges
04 51 26 86 99



Fin du réseau cuivre au 31 décembre 2025

Procédure de demande de raccordement à la fibre optique : 3 possibilités sont données aux administrés pour demander un raccordement (pose de la Prise Terminale Optique dans le logement) :

- Sur l'espace de raccordement sur le site **THD42.fr**
- En appelant le service des usagers au **04 77 430 855**
- En contacter **son opérateur**

Le but est de profiter de la gratuité pour l'administré de la pose du boîtier (PTO) de raccordement au réseau fibre optique et ainsi anticiper la fermeture technique des services actifs sur le réseau cuivre en janvier 2026.



1

TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

Particulier ou entreprise, testez votre éligibilité. Connectez-vous au site www.thd42exploitation.fr. Cliquez sur la rubrique *La fibre optique pour mon domicile - je teste l'éligibilité de mon adresse*. Complétez votre adresse et laissez vous guider !

2

DEMANDER SON RACCORDEMENT

Deux possibilités pour solliciter votre raccordement :

- « *Prendre un rendez-vous pour mon raccordement** » : une entreprise mandatée par le SIEL-TE viendra installer votre prise terminale optique (PTO).
- « *Prendre contact avec un opérateur* » : le fournisseur d'accès (FAI) que vous aurez choisi organisera le raccordement gratuit de votre logement et activera votre box.

* Le pré-raccordement est un dispositif public piloté par le SIEL-TE, gratuit jusqu'en 2025, pour tous les logements recensés jusqu'en 2018 hors immeubles. Les constructions neuves sont soumises à un règlement forfaitaire.

3

ANTICIPER LES TRAVAUX

Avant le raccordement, si des travaux sont nécessaires chez vous pour permettre le passage de la fibre (élagage des arbres, réparation d'une conduite souterraine, installation de gaines), **il est nécessaire de les réaliser avant la venue du technicien**. Tous les conseils sur www.thd42.fr

4

CHOISIR SON OPÉRATEUR ET PROFITER DES SERVICES

Vous disposez déjà d'une prise, sans attendre vous pouvez contacter l'opérateur de votre choix. Les opérateurs sont visibles sur <https://thd42exploitation.fr/les-operateurs-partenaires>

Si vous êtes un professionnel (un artisan, un commerçant, une TPE), des offres adaptées avec des services premium sont également proposées sur le réseau THD42 par des opérateurs spécialisés.

Une fois vos équipements branchés et votre ligne activée, vous pourrez profiter du Très Haut Débit.



DÉCLARER UN INCIDENT SUR SA LIGNE


Vous rencontrez une panne, un dysfonctionnement : vous devez contacter votre opérateur dont les coordonnées figurent sur votre facture.



DÉCLARER UN DOMMAGE RÉSEAU

Sur le réseau, si vous constatez un câble coupé ou détendu, un poteau ou des équipements du réseau endommagés (portes d'armoires de rue ouvertes, détériorées), vous pouvez le signaler via le lien suivant :

www.dommages.thd42exploitation.fr

 *Seuls les dommages situés en domaine public seront pris en compte. Les pannes individuelles doivent être signalées auprès de votre opérateur.*



CONTACTER LA CELLULE USAGERS :

04 77 430 855 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi à partir de 8h

- pour répondre à vos questions sur l'éligibilité, l'adressage ou le raccordement porté par le SIEL-TE : **Choix 1**

- pour un dysfonctionnement ou une panne non résolus avec son opérateur : **Choix 2 (jusqu'à 20h)**



CONSULTER NOS SITES INTERNET

THD42 EXPLOITATION : www.thd42exploitation.fr

SIEL-TE, programme THD42 : www.thd42.fr



THD42 est le réseau fibre optique FTTH de la Loire, construit par le SIEL-TE et dont THD42 Exploitation assure l'exploitation et la commercialisation.



THD42 est le réseau fibre optique FTTH de la Loire, construit par le SIEL-TE et dont THD42 Exploitation assure l'exploitation et la commercialisation.



L'inclusion numérique s'impose aujourd'hui comme une priorité des pouvoirs publics et de nos élus locaux, afin de réduire la fracture numérique auprès de la population.

Les accueils France Services et les conseillers numériques sont une opportunité pour les usagers qui souhaitent se faire aider gratuitement dans leurs démarches administratives ou devenir autonomes sur le numérique du quotidien.

Depuis janvier 2020, la Communauté de Communes de Forez-Est a ouvert cinq France Services sur son territoire :

- Chazelles sur Lyon
- Veauche
- Balbigny
- Pannissière
- Feurs

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt : à moins de 20 minutes de leur domicile, les habitants de Forez-Est

peuvent prendre rendez-vous avec les agents France services qui les accueillent et les accompagnent dans leurs démarches administratives du quotidien.

Forez-Est met également à la disposition des communes un conseiller numérique pour organiser des ateliers collectifs dans lesquels seront abordés des sujets comme :

- La prise en main d'un ordinateur
- Échanger avec ses proches
- Apprendre à réaliser ses démarches en ligne



+ d'info :
<https://www.forez-est.fr>



Le numérique – Impacts écologiques



800 kg de matières premières pour fabriquer **un ordinateur de 2kg.**



70 kg de matières premières pour fabriquer **un smartphone de 150g.**



3,5 litres de pétrole pour fabriquer **une cartouche d'encre d'imprimante.**

Le numérique représente **4 % des émissions à effet de serre** soit **1,5 fois plus que le transport aérien**

2,5 % des émissions totales de CO2 en France, soit l'équivalent de **13 millions de voitures.**



Chaque jour

292 milliards d'e-mails envoyés

60 % jamais ouverts
15 000 km parcourus pour atteindre son destinataire



20 kg de déchets par Français et par an (dont moins de 20 % sont recyclés).

50 millions de tonnes produits chaque année dans le monde soit **5 000 Tours Eiffel**



Piscine, véranda, garage... le fisc contrôle vos extensions grâce à Google Maps

« Un nouveau système informatique va bientôt scanner les photos satellitaires de toute la France pour détecter les fraudeurs fonciers

Si vous avez créé une extension de votre habitation sans la déclarer, faites un tour sur Google Maps pour voir si elle est visible. Car c'est en substance la méthode que vont adopter prochainement les services des impôts pour contrôler les données du cadastre pour toute la France, dans le cadre d'un projet de reconnaissance d'image baptisé « Foncier innovant ». Révélé par le Canard enchaîné, ce dernier est développé par les informaticiens de Capgemini, avec l'appui des services de Google. Le but est d'avoir un modèle d'intelligence artificielle capable de détecter automatiquement les fraudes.

Actuellement, le système est en phase d'apprentissage. Des agents du Service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) labellisent un millier de parcelles où le logiciel a détecté une différence entre ce qui est déclaré et ce que l'on voit sur la photo satellite. Pour cela, ils prennent la molette de leur souris et zooment pour vérifier si c'est vrai. Petit détail intéressant : les images avec lesquelles travaillent les agents ont une résolution de l'ordre de 20 cm, suffisante pour « repérer la boule d'accrochage d'une caravane derrière une voiture ». Ce qui semble bien mieux que ce l'on peut avoir sur le service grand public Google Maps.

Article 01net



Du coup... pensez à déclarer...

Nouvelle construction, garage, piscine... : quel effet sur les impôts locaux ?

(Vérifié le 13 février 2024 - Direction de l'information légale et administrative - Premier ministre)

Piscine, garage, véranda, etc., toute nouvelle construction augmente la valeur de votre logement et donc le montant de vos impôts locaux. Vous devez la déclarer.

Quelles sont les améliorations concernées ?

Une nouvelle construction augmente la valeur locative : Loyer annuel que la propriété pourrait produire si elle était louée. Elle sert de base de calcul aux impôts directs locaux : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises (CFE) qui sert à calculer la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Toute nouvelle construction est concernée s'il est impossible de la déplacer sans la démolir (on dit qu'elle est fixée au sol à perpétuelle demeure).

C'est le cas notamment pour les constructions suivantes :

- Terrasse
- Piscine
- Véranda
- Abri de jardin
- Garage
- Chambre supplémentaire.

Exemple :

Une piscine, qu'elle soit enterrée, semi-enterrée ou hors sol, est concernée si on ne peut pas la déplacer sans la démolir.

Quelle déclaration faut-il effectuer ?

Vous devez déclarer la nouvelle construction au plus tard 90 jours après l'achèvement des travaux. Vous devez faire votre déclaration en ligne, dans la partie « Biens immobiliers » :

Le dépôt de la déclaration dans le délai de 90 jours peut vous permettre d'obtenir une exonération de la taxe foncière de cette nouvelle construction pendant 2 ans.

Site impôt gouv



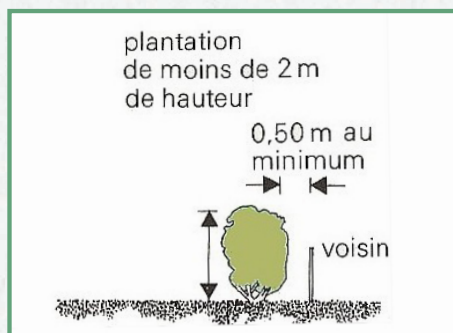
Hauteur et distances des haies



Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, des arbustes et des haies. Toutefois, si ces plantations se situent à proximité d'un voisin, il y a des distances à respecter. Le mieux est de se renseigner auprès de sa mairie mais, en l'absence de dispositions locales, voici la règle générale :

Hauteur et distance des haies - Conformité légale et recommandations :

Lorsqu'il s'agit de la taille et de la distance des haies, la loi a établi des règles strictes qui doivent être respectées. Ces réglementations visent à maintenir une harmonie entre les propriétés voisines. Voici ce que dit la loi à ce sujet :



• Hauteur des haies :

Selon la législation en vigueur, les haies, arbres et arbustes dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à une distance minimale de 2 mètres par rapport à la ligne de séparation entre deux propriétés. Cette mesure vise à prévenir tout empiètement excessif sur les terrains voisins.

• Plantations de moins de 2 mètres :

Pour les plantations d'une hauteur inférieure à 2 mètres, la distance minimale exigée est d'au moins 50 cm par rapport à la limite de la propriété. Cela permet de maintenir une certaine distance entre les plantations et les propriétés voisines. Il est important de respecter ces règles, car si les branches des haies dépassent sur votre propriété ou si les feuilles et les fruits tombent

dans votre jardin, vous avez le droit de demander à votre voisin de tailler ses haies ou de les maintenir à une taille raisonnable.

Dans la plupart des cas, une approche amiable est recommandée pour résoudre ce type de situation. Cependant, si aucun accord n'est trouvé, il peut être nécessaire de faire appel à un avocat pour défendre vos droits et intérêts.

En respectant ces règles légales concernant la taille et la distance des haies, vous contribuez à préserver de bonnes relations de voisinage et à maintenir un environnement agréable pour tous.

Bien vivre ensemble

Le civisme est l'affaire de tous !

Il est important que chacun comprenne l'importance du respect des lois existantes et de l'ensemble des règles de vie en communauté afin que nous puissions vivre en harmonie et dans le respect les uns des autres. Nous avons tous des droits mais aussi des devoirs.

Voici quelques rappels de règles et conseils qui permettront de mieux vivre tous ensemble :

- Pour de bonnes relations de voisinage, certaines activités sont encadrées comme par exemple : l'élagage des arbres (voir article ci-dessus pour hauteur des haies)
- Les travaux de bricolage ou de jardinage sont également encadrés avec des horaires à respecter
- Pour rappel, les déchets verts doivent être déposés dans les déchèteries de la communauté de communes de FOREZ EST dans

lesquelles les habitants ont accès gratuitement et non pas dans les prés ou terres agricoles (dépôts sauvages), ni être brûlés à l'air libre

- Le bien vivre ensemble, c'est aussi le respect des zones bleues avec des temps d'arrêt à respecter afin que chacun puisse se garer facilement et profiter de nos commerces
- Nos amis les animaux doivent eux aussi respecter les règles du bien vivre ensemble : ramasser leurs déjections sur les trottoirs, ne pas faire de bruit de manière répétitive et intempestive.
- Enfin, le respect du mobilier urbain mais aussi de la propriété de chacun est bien sûr une évidence : saccager ou casser les biens de la commune ou de particuliers est répréhensible par la loi (dégradations de véhicules



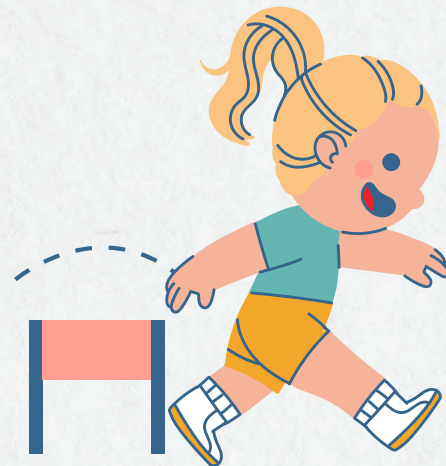
Le chemin piétonnier de la Verchère, refait en août 2023 pour un montant de 27792€ sur lequel on peut voir des traces de pneus indélébiles.

ou des toilettes par exemple sur la Place des Combattants, dégradation de la table de ping-pong, conteneurs à verre renversés, etc...)

Ecole publique

Il est temps en cette fin d'année scolaire de faire un point sur ce qui s'est passé à l'école publique pour nos petits Bellegardois :

- **Les élèves de PS-MS** participaient à l'USEP et plusieurs rencontres sportives ont déjà eu lieu. Ils se sont rendus à la ferme pédagogique de Boisset en avril et ont continué leurs balades contées en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Bellegarde-en-Forez.
- **Les MS-GS** ont également mis le sport à l'honneur cette année dans le cadre de l'USEP. Ils ont participé également aux balades contées et se sont rendus, eux aussi à la ferme pédagogique de Boisset-lès-Montrond. Ils ont suivi le programme de « *maternelle et cinéma* » et ont ainsi vu trois films dans l'année.
- **Les élèves de CP** ont randonnée également et sont allés, eux aussi, à la ferme pédagogique de Boisset. Ils ont participé à un cycle natation au centre nautique de Feurs, à partir du 29 avril et jusqu'au 7 juin. Ils bénéficient en fin d'année d'une initiation au tennis de table proposée par le club de Montrond-les-Bains.
- Le tennis de table de Montrond-les-Bains intervient aussi sur les classes de **CE1-CE2-CM1-CM2** pour un cycle d'apprentissage en mai et juin.
- **Les élèves de CE1-CE2** ont participé à des ateliers sur les émotions et leur gestion. Ils ont mené un projet sur l'eau en lien avec le SIMA Coise. Ils se sont rendus début mai au château de Murol dans le Puy-de-Dôme.
- **Les CE2** travaillent en cette fin d'année sur le Permis piéton et cet apprentissage a été finalisé à Feurs, le 28 mai par des ateliers sur la prévention.
- **CE2-CM1** : Les CM1 étant partis en Camargue en Octobre, les CE2, à leur tour, ont participé à une sortie scolaire au château de Murol avec les autres CE. Ils ont suivi au deuxième trimestre, des ateliers philosophiques. Il s'agissait de débats qui permettaient de verbaliser sur des thèmes dont ils ne parlent jamais mais qui les concernent pourtant tous. Ex : la peur, la colère, le bonheur...
- Les ateliers philos ont également été mis en place pour les **CM1-CM2**, grâce à l'intervention de bénévoles formées par l'association SEVE. Ils ont de plus suivi une formation à l'usage de la route en lien avec la gendarmerie et ont fait l'apprentissage de la conduite à vélo, cycle proposé par la CCFE.



- **Les élèves des deux grandes classes** ont aussi pu bénéficier d'un apprentissage autour du rugby en cette année de coupe du monde.
- Dans le cadre de l'inclusion des élèves du DAI, il a été proposé de travailler conjointement sur la fabrication de la pâte à papier et plus généralement du recyclage. Chaque enfant a pu ainsi à l'issue de la journée, faire sa propre feuille de papier recyclé.
- **Toutes les classes** ont participé à l'action « *Micro Folie* », proposée par la CCFE, pour promouvoir l'art en milieu rural.



L'équipe enseignante remercie au nom des élèves tous les partenaires qui permettent à ces projets de voir le jour :
Sou des écoles, Mairie de Bellegarde, bénévoles de la bibliothèque municipale, CCFE, DAI, parents volontaires.
Elle souhaite à tous de très belles vacances d'été.

Assmats & Loulous



Les assistantes maternelles agréées de Bellegarde-en-Forez vous présentent leur toute nouvelle association « ASSMATS ET LOULOUS » créée fin 2023.

L'association « ASSMATS ET LOULOUS » a pour mission principale d'offrir aux enfants qui lui sont confiés un accès à une variété d'activités éducatives, physiques et culturelles tout en soutenant les assistantes maternelles qui les accompagnent.

Cette association s'engage à préparer les enfants à vivre en collectivité tout en respectant leur rythme individuel, à lutter contre l'isolement en favorisant les rencontres et les échanges entre les membres et à valoriser le métier d'assistante maternelle.

Pour atteindre ces objectifs, l'association permet aux assistantes maternelles de se réunir occasionnellement pour organiser des ateliers et se soutenir mutuellement dans leur pratique, tout en favorisant l'inclusion sociale.

Cette année « ASSMATS ET LOULOUS » a organisé une visite à la ferme Animecow située à St-Cyrlès-Vignes, offrant ainsi aux enfants une expérience enrichissante en découvrant les animaux de la ferme. Cette sortie leur a permis de se familiariser avec la nature et de développer leur curiosité.



De plus, l'association a mis en place des rencontres intergénérationnelles avec les résidents de l'Ehpad de Bellegarde, sous forme d'activités manuelles et de jeux.

Ces moments de partage ont été source de joie et d'enrichissement pour les enfants et les résidents, favorisant ainsi les échanges, la solidarité et l'inclusion sociale au sein de la communauté.

Ces initiatives illustrent l'engagement de l'association à promouvoir le bien-être et le développement des enfants, à renforcer le soutien auprès des assistantes maternelles, et à valoriser le métier en tant que profession essentielle dans le domaine de la petite enfance.

Vous pourrez nous retrouver lors de la bourse aux jouets et puériculture que nous organisons le dimanche 29 septembre à la salle des fêtes de Bellegarde.



Association Familles Rurales

Familles
rurales
Vivre mieux !

L'Association Familles Rurales de Bellegarde-en-Forez a été créée en 1945, et nous avons à cœur de conserver cette association, de maintenir les activités de proximité et de répondre aux besoins des habitants du village.

Depuis des décennies, un centre de loisirs était mis en place pendant les vacances scolaires. Mais suite au départ du directeur du centre et aux grandes difficultés de recrutement, l'association s'est vue contrainte de suspendre le centre de loisirs depuis les vacances d'hiver 2024.

Le centre de loisirs étant un service de proximité essentiel et indispensable pour notre village et ses alentours, l'association Familles Rurales et la municipalité ont travaillé main dans la main pour trouver une solution.

Le centre de loisirs va rester sous une dynamique associative puisque c'est l'association **Familles Rurales Loire Services** qui va en assurer la gestion dès cet été 2024.

Nous remercions la municipalité de son soutien, de la mise à disposition des locaux ainsi que les

bénévoles de l'association pour leur grand investissement, et nous souhaitons une longue vie au centre de loisirs Familles Rurales Loire services.

Avec diverses activités sportives proposées, l'association permet à chacun de trouver son bonheur et de se dépenser dans la bonne humeur. Que vous soyez passionné de danse, de fitness, de pilâtes, de cross training ou à la recherche d'une activité sportive pour vos enfants, l'association a ce qu'il vous faut !

Cette année encore les cours ont remporté un vif succès.

Ils sont dispensés par des professionnels qualifiés et passionnés, qui sauront vous motiver et vous faire progresser dans une ambiance conviviale tout en garantissant une pratique en toute sécurité et dans le respect des capacités de chacun.

Rendez-vous
le samedi 7 septembre
pour les inscriptions
à la saison 2024-2025.



N'hésitez pas à rejoindre l'association Familles Rurales de Bellegarde-en-Forez pour faire du sport, ou pour participer à son organisation en rejoignant les bénévoles du bureau. Ce serait l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes, de partager des moments conviviaux et de mettre en place des projets dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.



Happy Dance Together



La saison 2023/24 tire à sa fin pour les danseurs de l'Association « Happy Dance Together »

La soirée de révisions trimestrielle s'est déroulée vendredi 29 mars avec quelques 40 participants motivés. C'est un moment de convivialité riche d'échanges et de partage entre les groupes de différents niveaux.

Une sortie a été organisée le samedi 6 avril à Villefontaine à la rencontre d'une chorégraphe malaisienne et d'un chorégraphe suisse.

Un séjour a été programmé pour le week-end de l'Ascension avec la participation de 10 chorégraphes venus du monde entier. La dernière rencontre trimestrielle a eu lieu vendredi 14 juin à la Salle des fêtes à partir de 18h, soirée qui a été ouverte à tous, en particulier aux personnes intéressées par notre activité.

Il est souhaitable de prendre contact dès fin juin pour une éventuelle inscription en septembre. Il reste peu de places au cours Débutants.

Toutes les informations se trouvent sur le site de l'Association :
<https://www.happy-dance-together.com>



Les Vieux Bolides Foréziens, au cœur de la passion automobile.



L'association « Les Vieux Bolides Foréziens », a pour but de rassembler les passionnés de tous horizons. Voitures anciennes bien sûr mais également les super-cars, youngtimers, américaines, atypiques, motos...

Nous sommes toujours à l'écoute de tous les passionnés pour partager avec le plus grand nombre des moments d'échange et de convivialité. Notre objectif étant de créer une animation locale tout en valorisant le patrimoine automobile de notre commune.

L'agenda de l'association :

Après un nouvel événement réussi le **7 avril** où plus de 200 véhicules étaient présents sur notre rencontre matinale, nous vous attendons nombreux, exposants ou visiteurs, pour venir participer au **deuxième BOUCHON BELLEGARDOIS le 14 juillet 2024**.

Notre collectif tient d'ailleurs à remercier tous les exposants, visiteurs, sponsors et les Bellegardois qui apportent avec constance un soutien

sans faille à leurs associations, et bien sûr à tous les bénévoles qui ont pris part à ces journées !

Un autre événement aura lieu comme à l'habitude **en octobre prochain** sur la journée complète avec au programme, bourse d'échange, repas de midi, animation, cadeaux.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux où nous communiquons aussi bien sur nos événements que sur ceux des clubs voisins et amis de la plaine du Forez.

*Bien amicalement,
Le Club « Les Vieux Bolides Foréziens ».*



Club Soleil d'Automne

En octobre le club de marche a fait une sortie à Saint-Galmier, avec restaurant à midi et visite du souffleur de verre l'après-midi.

Un concours de belote, ouvert à tous, a été organisé en novembre.

Pour la 1^{ère} fois, en décembre, nous avons fait le repas de Noël au Club et chacun a apprécié.

En janvier, tous les adhérents se sont retrouvés pour déguster la galette des rois, et les bugnes en février.

Le Club a également organisé, en février, un concours de coinche.

En mars, le concours Interclubs a rassemblé 68 joueurs, venus de Chambœuf, Cuzieu, Aveizieux et bien sûr Bellegarde.

Une quarantaine de personnes se sont rendues au Zénith, à St-Étienne, au mois d'avril, pour assister au spectacle d'Holiday On Ice. Nous en parlerons mieux dans le bulletin de fin d'année.

En juin, un repas interclubs est prévu à Chambœuf avec célébration des anniversaires.

Pour rappel, le club reste ouvert toute l'année.

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 04 octobre 2023 :

-Présidente, Michèle GRANGE

-Trésorier, André POULARD

-Secrétaire, Danièle GARRIDO



Toutes les personnes intéressées par les jeux ou/et la marche sont les bienvenues : vous pouvez téléphoner au **04 77 54 15 12** ou **04 77 54 87 80** ou **06 27 45 54 15** pour plus de renseignements.



En ce qui concerne les marches, nous partons 2 jeudis de suite sur les communes environnantes et le 3^{ème} jeudi nous restons sur Bellegarde.

Au retour une collation est prise à la salle de la maison des Associations, suivie, 2 à 3 fois par an, de grillades. Certaines sorties sont agrémentées d'un pique-nique ou d'un restaurant.



OGEC du Montillet

Ecole Saint-Pierre



Au fil de cette année sous le signe des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'un des objectifs de l'équipe pédagogique de l'école Saint-Pierre était de tisser des liens avec les personnes âgées de la résidence mutualiste l'Adret pour ainsi développer les rencontres intergénérationnelles.

Plusieurs temps ont été organisés :

- Tous les enfants, des plus petits aux plus grands, ont confectionné des lumignons en début d'année scolaire. Le 8 décembre, ils ont eu le plaisir d'aller les offrir aux résidents, heureux de les recevoir. Tous ensemble, ils ont fredonné des chansons de Noël, et bien sûr, manger quelques papillotes.
- Une deuxième rencontre a eu lieu en février. A l'occasion de la fête du Carnaval, les élèves de l'école, parés de leurs plus beaux déguisements de sportifs et d'artistes de cirque, se sont rendus à la résidence. Ils y ont retrouvé les seniors et ... surprise... ils s'étaient eux aussi mis aux couleurs du carnaval ! Un temps d'échanges, récréatif, avec des petits jeux adaptés à tous, a permis aux enfants et aux résidents de passer un merveilleux moment intergénérationnel. Le goûter est venu clôturer ce bel après-midi.



- Au cours du mois d'avril, les « petits chevaux », « les dames », les osselets étaient de la partie ! En effet, les élèves de CE-CM ont pris la direction de l'EHPAD pour un après-midi autour des jeux de société.
- En fin d'année scolaire, une journée « Olympiades intergénérationnelles » sera organisée.

Ces rencontres s'inscrivent pleinement dans le projet éducatif de l'école, où le respect, la tolérance et l'ouverture aux autres sont au cœur des projets menés. Les échanges et le partage d'expériences enrichissent les apprentissages de chacun.

Nous vous souhaitons un très bel été... sportif !



Pour plus de renseignements :
ecoledumontillet@gmail.com

Amicale pour le don de sang bénévole de Bellegarde-en-Forez

L'Amicale pour le Don de Sang bénévole, créée en 2008, est composée de 10 membres actifs. Elle organise 3 collectes par an, en avril, septembre et décembre.



Depuis sa création, c'est près de 5000 poches de sang qui ont été prélevées au bénéfice des malades.

Dès sa création, il a été décidé d'offrir un vrai repas aux donateurs dont le financement se fait grâce à la vente de calendriers en porte à porte.

L'Amicale profite d'ailleurs de cet article pour remercier les habitants de Bellegarde de leur générosité lors de son passage.

Nous espérons que vous serez toujours plus nombreux à nous rendre visite lors de nos collectes. **Merci à tous les donateurs.**

Les amis de Saint-Pierre

La chapelle Saint-Pierre de Montmeyn domine le village de Bellegarde-en-Forez : vous pouvez venir admirer sa restauration et ses 6 magnifiques vitraux qui s'illuminent au soleil levant ou couchant.

Vous pouvez également la visiter à l'occasion de vos promenades vers le chemin du sentier botanique, en prenant les clés auprès de **Josette et Dominique PLANTEROSE, au gîte de Saint-Pierre 04 77 54 56 28** ou auprès de **Joseph JEANPIERRE 04 77 54 49 62 au 86 route de la Verchère à Bellegarde-en-Forez.** Merci de téléphoner avant de venir.

Un cahier est laissé dans la chapelle pour y inscrire vos remarques et intentions de prière. La Chapelle est un lieu de calme, de sérénité et d'apaisement.

Elle sera ouverte le dimanche 23 juin 2024 de 10 h à 18 h, pour la 26^{ème} journée du Patrimoine de Pays et de moulins, ainsi que le dimanche 22 septembre de 10h à 18h avec une permanence l'après-midi, pour la 41^{ème} journée européenne du Patrimoine.



Vous pouvez récupérer les clés pour visiter auprès de :
Josette et Dominique PLANTEROSE : 04 77 54 56 28,
au gîte de Saint-Pierre

Joseph JEANPIERRE : 04 77 54 49 62,
86 route de la Verchère à Bellegarde-en-Forez.

Merci de téléphoner avant de venir.

Agenda

2^{ème} trimestre 2024

JUILLET

05 & 06

Fête des 4 cantons

Comice des 4 cantons

du 8 au 12

Stage de foot enfants

Bellegarde Sports

SEPTEMBRE

07

Inscriptions

AFR & MJC

20

Assemblée générale

Happy Dance Together

27

Collecte de sang

Amicale don de sang

29

Bourse aux jouets

Assmat & Loulous

OCTOBRE

06 & 07

Vogue des vendanges

Classard 2026

06

Tripes

Bellegarde Sports

08

Soupe aux choux

Union bouliste

12 & 13

Journées annuelles

H. D. T.

19

Marché d'Halloween

APEL du Montillet

20

**Rassemblement
véhicules**

*Les Vieux Bolides
Foréziens*

26

Banquet des classes

Assoc. Bellegarde en fête

NOVEMBRE

09

Soirée grenouilles

U.B.B.

16

Concours de belote

Soleil d'Automne

23

Concert

Notes de Zic

DECEMBRE

01

Marché de Noël

APEL du Montillet.

13

**Décoration du sapin
de Noël**

*Assmat & Loulous
+ APEL + Sou des écoles*

14

Gala de danse

A. F. R.

14

**Huîtres, saumon
& foie gras**

Bellegarde sports

23

Collecte de sang

Amicale don de sang

